

# COMMUNAUTE DE COMMUNES RAHIN ET CHERIMONT

## COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 23 NOVEMBRE 2013

Etaient présents : AUBERT Pascal – CESCHIA Georges – CORNU Benoît – COUTURIER Gérard – DUPONT François – FAIVRE Marie-Claire – GERMAIN Roland – GROSJEAN Gilles – GROSJEAN René – HASSENFORDER Pascal – HEINRICH Gilles – JAMMI Abdelilah – LAB Mireille – LENTZ Stéphane – LOUVIOT Christine – MAIMBOURG Alain – MILLE Jean-Claude – PAOLI Jean – PEROZ Philippe – POIVEY Gérard – SCHIESSEL Vincent – TEMPLIER Joël – TRITRE Michel – VIOT Michelle

Etaient présents sans prendre part aux votes : HENRION René – SIMON Jean-Louis

Le Président remercie les personnes présentes et ouvre la séance.



➤ Agenda :

- Réunion de l'instance de concertation locale PACT le jeudi 9 janvier à 18H30 dans les locaux de la CCRC,
- Conseil Communautaire sur la validation du contrat PACT le jeudi 16 janvier à 19H30 à la salle polyvalente de Belverne,
- Comité syndical du Pays des Vosges Saônoises le jeudi 30 janvier à 18H30 à la salle 4 de l'Espace du Sapeur à Lure,
- Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées le jeudi 6 février à 17H30 dans les locaux de la CCRC,
- Réunion de bureau le jeudi 6 février à 18H30 dans les locaux de la CCRC,
- Conseil Communautaire sur les orientations budgétaires le jeudi 13 février à 19H30 à la salle des fêtes de Clairegoutte,
- Comité de programmation du GAL Leader du Pays des Vosges Saônoises le lundi 17 février à 18H30,
- Comité syndical du Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges le vendredi 21 février à 17H00 au siège à Munster,
- Conseil Communautaire de travail sur le budget primitif le jeudi 6 mars à 18H30 à la mairie de Frédéric-Fontaine,
- Conseil Communautaire de vote du budget primitif le jeudi 13 mars à 19H30 à la salle polyvalente de Frahier-et-Chatebier,
- Réunion des maires le jeudi 9 avril à 18H30 dans les locaux de la CCRC,
- Conseil Communautaire de mise en place le jeudi 17 avril à 19H30 à la salle des fêtes de Champagney.

### ATTRIBUTIONS D'AIDES FINANCIERES POUR TRAVAUX DANS LE CADRE DE L'OPAH

Le Conseil Communautaire, réuni le 28 novembre 2013, a validé à l'unanimité selon les règles définies par les délibérations en date du 25 juin 2009 et du 10 février 2011 l'attribution de :

- une subvention « ménages très modestes » sur la commune de Frahier-et-Chatebier dans le cadre du protocole « Habiter Mieux » d'un montant de 1 500 €.

### DEMANDE DE SUBVENTION A L'ETAT POUR LA REALISATION D'OUVERTURES PAYSAGERES SUR LE TERRITOIRE INTERCOMMUNAL

Monsieur le Président rappelle au Conseil Communautaire la démarche Plan de Paysage lancée en 2007. La réouverture paysagère pour la reconquête de terrains agricoles est une action prioritaire. Deux terrains sur les Communes de Plancher-les-Mines et Ronchamp ont été ré-

ouverts en 2011 ; le premier à vocation paysagère, le second à vocation agricole. Suivant la délibération du 14 mars 2013 validant l'accompagnement de la Chambre d'Agriculture de Haute-Saône, un travail de recensement a été fait identifiant les exploitants ayant des besoins et prêts à entretenir des parcelles ré-ouvertes.

Cinq projets ont été retenus se répartissant comme suit :

Montant de l'aide financière demandée à l'Etat -DREAL	50 579,20 € (80%)
Autofinancement de la CCRC	12 644,80 € (20%)
Montant total des travaux - déboisement + ensemencement	63 224,00 € H.T.

*(1 projet à Frahier-et-Chatebier, 2 projets à Plancher-Bas, 2 projets à Ronchamp)*

Ces opérations sont éligibles à des subventions de l'Etat issues du Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable à hauteur de 80%.

Entendu cet exposé, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, d'effectuer une demande d'aide financière à l'Etat pour ces opérations à hauteur de 80% du montant hors taxes.

### ATTRIBUTION DE L'INDEMNITE ANNUELLE DE CONSEIL AU COMPTABLE DU TRESOR

Monsieur le Président expose au Conseil Communautaire qu'en application des dispositions de l'article 97 de la loi 82-213 du 2 mars 1982 et du décret 82-979 du 19 novembre 1982, un arrêté en date du 16 décembre 1983 a précisé les conditions d'attribution des indemnités de conseil allouées au comptable du Trésor. Ces dernières sont calculées par référence à la moyenne des dépenses des trois derniers exercices budgétaires.

Entendu cet exposé, le Conseil Communautaire, valide à l'unanimité l'attribution d'une indemnité de conseil à Mademoiselle JEANPIERRE Aurélie, comptable du Trésor, d'un montant de 858,18 € bruts, soit 782,16 € nets au titre de l'année 2013.

### ADHESION 2014 A L'ASSOCIATION DU CENTRE DE BEAUMOTTE POUR L'ORGANISATION DES CHANTIERS DE JEUNES VOLONTAIRES INTERNATIONAUX SUR LE TERRITOIRE DE LA CCRC

Monsieur le Président rappelle au Conseil Communautaire la compétence d'organisation de chantiers de jeunes volontaires internationaux sur le territoire de la CCRC.

Durant sept années, des chantiers de jeunes organisés par l'Association du Centre de Beaumotte, délégation régionale de mouvement Solidarités Jeunesses ont eu lieu sur le territoire de la CCRC (Clairegoutte, Frahier-et-Chatebier et Ronchamp). Dans la perspective de continuer cette collaboration et en vue de l'organisation du prochain chantier de jeunes volontaires internationaux en 2014, proposé directement par la CCRC sur le site de la Filature à Ronchamp pour la remise en état des pavés du canal, le renouvellement de l'adhésion à l'Association du Centre de Beaumotte est proposé pour un montant de 50,00 € et une enveloppe de 2 000,00 € pour l'organisation du chantier de jeunes.

Entendu cet exposé, le Conseil Communautaire accepte à l'unanimité :

- le renouvellement de l'adhésion pour 2014 à l'Association du Centre de Beaumotte pour un montant de 50,00 € et
- réserve une enveloppe de 2 000 € dans son budget pour l'organisation du chantier de jeunes.

DEMANDE DE SUBVENTION A L'ETAT AU TITRE DE LA DOTATION  
D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX 2014 POUR  
L'AMENAGEMENT D'UN PÔLE INTERCOMMUNAL DE  
PROGRAMMATION CULTURELLE ET SPORTIVE SUR LE SITE DE  
LA FILATURE

Monsieur le Président rappelle au Conseil Communautaire le projet d'aménagement d'un pôle intercommunal de programmation culturelle et sportive sur le site de la Filature à Ronchamp. Le montant prévisionnel de cet investissement est de 2 246 600 € H.T., honoraires et aménagement compris.

Entendu cet exposé, le Conseil Communautaire, à la majorité par 20 voix pour et 4 abstentions (MM. COUTURIER Gérard, GERMAIN Roland, TRITRE Michel et Mme VIOT Michelle), décide :

- d'approuver l'avant-projet décrit ci-dessus,
- de solliciter l'aide de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipeement des Territoires Ruraux 2014 à hauteur de 30% du montant prévisionnel de l'investissement,
- de s'engager à autofinancer le projet au cas où les aides attribuées sont inférieures aux montants sollicités,
- d'arrêter comme suit le plan de financement global de l'opération :

Etat (Dotation d'Equipeement des Territoires Ruraux 2014)	673 980 € (30%)
Conseil Général de la Haute-Saône (Contrat APPUI+)	450 000 € (20%)
<u>Conseil Régional de Franche-Comté (Contrat de Pays des Vosges Saônoises)</u>	<u>230 000 € (10%)</u>
Total subventions sollicitées	1 353 980 € (60%)
Autofinancement Communauté de Communes Rahin et Chérimont	892 620 € (40%)

DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL GENERAL DE LA  
HAUTE-SAÔNE AU TITRE DU CONTRAT APPUI+ POUR  
L'AMENAGEMENT D'UN PÔLE INTERCOMMUNAL DE  
PROGRAMMATION CULTURELLE ET SPORTIVE EN LIEN AVEC  
LES ACTIONS EN FAVEUR DE LA JEUNESSE SUR LE SITE DE LA  
FILATURE

Monsieur le Président rappelle au Conseil Communautaire le projet d'aménagement d'un pôle intercommunal de programmation culturelle et sportive, en lien avec les actions en faveur de la jeunesse sur le site de la Filature à Ronchamp. Le montant prévisionnel de cet investissement est de 2 246 600 € H.T., honoraires et aménagement compris.

Entendu cet exposé, le Conseil Communautaire, à la majorité par 20 voix pour et 4 abstentions (MM. COUTURIER Gérard, GERMAIN Roland, TRITRE Michel et Mme VIOT Michelle), décide :

- d'approuver l'avant-projet décrit ci-dessus,
- de solliciter l'aide du Conseil Général de la Haute-Saône au titre du Contrat APPUI+ dans la limite de 25% du montant prévisionnel de l'investissement,
- de s'engager à autofinancer le projet au cas où les aides attribuées sont inférieures aux montants sollicités,
- d'arrêter comme suit le plan de financement global de l'opération :

Conseil Général de la Haute-Saône (Contrat APPUI+)	450 000 € (20%)
Conseil Régional de Franche-Comté (Contrat de Pays des Vosges Saônoises)	230 000 € (10%)
<u>Etat (Dotation d'Equipeement des Territoires Ruraux 2014)</u>	<u>673 980 € (30%)</u>
Total subventions sollicitées	1 353 980 € (60%)
Autofinancement Communauté de Communes Rahin et Chérimont	892 620 € (40%)

DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL REGIONAL DE  
FRANCHE-COMTE AU TITRE DU CONTRAT DE PAYS DU PAYS  
DES VOSGES SAÔNOISES POUR L'AMENAGEMENT D'UN  
EQUIPEMENT MULTI-ACTIVITES SPORTIF ET CULTUREL SUR LE  
SITE DE LA FILATURE

Monsieur le Président rappelle au Conseil Communautaire le projet d'aménagement d'un équipement multi-activités sportif et culturel sur le site de la Filature à Ronchamp. Le montant prévisionnel de cet investissement est de 2 246 600,00 € H.T., honoraires et aménagement compris.

Entendu cet exposé, le Conseil Communautaire, à la majorité par 20 voix pour et 4 abstentions (MM. COUTURIER Gérard, GERMAIN Roland, TRITRE Michel et Mme VIOT Michelle), décide :

- d'approuver l'avant-projet décrit ci-dessus,
- de solliciter l'aide du Conseil Régional de Franche-Comté au titre du Contrat de Pays du Pays des Vosges Saônoises dans le cadre de la politique d'aménagement du territoire « Soutien aux services à la population » dans la limite de 20% du montant prévisionnel de l'investissement,
- de s'engager à autofinancer le projet au cas où les aides attribuées sont inférieures aux montants sollicités,
- d'arrêter comme suit le plan de financement global de l'opération :

Conseil Régional de Franche-Comté (Contrat de Pays des Vosges Saônoises)	230 000 € (10%)
Conseil Général de la Haute-Saône (Contrat APPUI+)	450 000 € (20%)
Etat (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2014)	673 980 € (30%)
<hr/>	
Total subventions sollicitées	1 353 980 € (60%)
Autofinancement Communauté de Communes Rahin et Chérimont	892 620 € (40%)

DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL GENERAL DE LA  
HAUTE-SAÔNE AU TITRE DU CONTRAT APPUI+ POUR  
L'AMENAGEMENT DE LOCAUX DE REPETITION SUR LE SITE DE  
LA FILATURE DANS LE CADRE DU PÔLE D'EXCELLENCE RURALE

Monsieur le Président rappelle au Conseil Communautaire le projet d'aménagement de locaux de répétition sur le site de la Filature à Ronchamp retenu par décret n° 2011-1019 du 25 août 2011 dans le cadre du Pôle d'Excellence Rurale porté par les Pays des Vosges Saônoises et de Vesoul-Val de Saône « Ensemble pour développer la pratique culturelle en milieu rural ». Le montant prévisionnel de cet investissement est de 378 700,00 € H.T., honoraires et aménagement compris.

Entendu cet exposé, le Conseil Communautaire, à la majorité par 20 voix pour et 4 abstentions (MM. COUTURIER Gérard, GERMAIN Roland, TRITRE Michel et Mme VIOT Michelle), décide :

- d'approuver l'avant-projet décrit ci-dessus,
- de solliciter l'aide du Conseil Général de la Haute-Saône au titre du contrat APPUI+ dans la limite de 25% du montant des travaux éligibles,
- de s'engager à autofinancer le projet au cas où les aides attribuées sont inférieures aux montants sollicités,
- d'arrêter comme suit le plan de financement global de l'opération :

Conseil Général de la Haute-Saône (Contrat APPUI+)	47 500 € (13%)
Etat (Fonds Ministériel Mutualisé)	105 666 € (28%)
Conseil Régional de Franche-Comté (Contrat de Pays des Vosges Saônoises)	54 959 € (14%)
<hr/>	
Total subventions sollicitées	208 125 € (55%)
Autofinancement Communauté de Communes Rahin et Chérimont	170 575 € (45%)

DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL REGIONAL DE  
FRANCHE-COMTE AU TITRE DU CONTRAT DE PAYS DU PAYS  
DES VOSGES SAÔNOISES POUR L'AMENAGEMENT DE LOCAUX  
DE REPETITION SUR LE SITE DE LA FILATURE DANS LE CADRE  
DU PÔLE D'EXCELLENCE RURALE

Monsieur le Président rappelle au Conseil Communautaire le projet d'aménagement de locaux de répétition sur le site de la Filature à Ronchamp retenu par décret n°2011-1019 du 25 août 2011 dans le cadre du Pôle d'Excellence Rurale porté par les Pays des Vosges Saônoises et de Vesoul-Val de Saône « Ensemble pour développer la pratique culturelle en milieu rural ». Le montant prévisionnel de cet investissement est de 378 700,00 € H.T., honoraires et aménagement compris.

Entendu cet exposé, le Conseil Communautaire, à la majorité par 20 voix pour et 4 abstentions (MM. COUTURIER Gérard, GERMAIN Roland, TRITRE Michel et Mme VIOT Michelle), décide :

- d'approuver l'avant-projet décrit ci-dessus,
- de solliciter l'aide du Conseil Régional de Franche-Comté au titre du Contrat de Pays du Pays des Vosges Saônoises dans le cadre de la politique d'aménagement du territoire « Soutien aux services à la population » dans la limite de 20% du montant des travaux éligibles,
- de s'engager à autofinancer le projet au cas où les aides attribuées sont inférieures aux montants sollicités,
- d'arrêter comme suit le plan de financement global de l'opération :

Conseil Régional de Franche-Comté (Contrat de Pays des Vosges Saônoises)	54 959 € (14%)
Conseil Général de la Haute-Saône (Contrat APPUI+)	47 500 € (13%)
<u>Etat (Fonds Ministériel Mutualisé)</u>	<u>105 666 € (28%)</u>
Total subventions sollicitées	208 125 € (55%)
Autofinancement Communauté de Communes Rahin et Chérimont	170 575 € (45%)

DEMANDE DE SUBVENTION A L'ETAT AU TITRE DE LA DOTATION  
D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX 2014 POUR  
L'EXTENSION / REHABILITATION DE L'ACCUEIL PERISCOLAIRE  
AU PÔLE EDUCATIF DES VOSGES SAÔNOISES A CLAIREGOUTTE

Monsieur le Président rappelle au Conseil Communautaire le projet d'extension / réhabilitation de l'accueil périscolaire au Pôle Educatif des Vosges Saônoises à Clairegoutte. Le montant prévisionnel de cet investissement est de 198 074,00 € H.T., honoraires et aménagement compris.

Entendu cet exposé, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide :

- d'approuver l'avant-projet décrit ci-dessus,
- de solliciter l'aide de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2014 à hauteur de 25% du montant prévisionnel de l'investissement,
- de s'engager à autofinancer le projet au cas où les aides attribuées sont inférieures aux montants sollicités,
- d'arrêter comme suit le plan de financement global de l'opération :

Etat (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2014)	49 518,50 € (25%)
Conseil Général de la Haute-Saône (Contrat PACT)	49 518,50 € (25%)
<u>Caisse d'Allocations Familiales de la Haute-Saône</u>	<u>29 711,10 € (15%)</u>
Total subventions sollicitées	128 748,10 € (65%)
Autofinancement Communauté de Communes Rahin et Chérimont	69 325,90 € (35%)

SIGNATURE D'UN BAIL A CONSTRUCTION AVEC  
L'EXPLOITATION FORESTIERE JOLY EN VUE DE SON  
IMPLANTATION SUR LA ZONE D'ACTIVITES INTERCOMMUNALE  
DES CHAMPS MAY A CHAMPAGNEY

Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire, pour l'implantation d'une entreprise de travaux forestiers sur les parcelles ZE 86 et 78 d'une superficie totale de 9 829 m<sup>2</sup> constituant les lots n° 2 modifié et 3 de la Zone d'Activités intercommunale des Champs May à Champagnay, de signer un bail à construction avec l'Exploitation Forestière Joly qui assumera l'aménagement de ces lots. La valeur du terrain a été estimée à 75 245,00 € H.T. Le bail sera prévu pour une durée de 20 ans à l'issue de laquelle le terrain et ses équipements reviendront de plein droit à l'entreprise, moyennant une somme annuelle à percevoir par la Communauté de Communes Rahin et Chérimont de 6 019,60 € sur les 20 années, ladite somme se décomposant en une redevance nette de 2 257,35 € calculée selon la méthode patrimoniale à hauteur de 3% l'an, et un montant de 3 722,25 € l'an à valoir sur le prix d'achat.

Entendu cet exposé, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve la signature d'un bail à construction avec l'Exploitation Forestière Joly en vue de son implantation sur la Zone d'Activités intercommunale des Champs May à Champagnay aux conditions décrites ci-dessus, et autorise Monsieur le Président à effectuer toute démarche en ce sens.

SOLLICITATION D'UNE ENVELOPPE PARLEMENTAIRE POUR LA  
REALISATION D'UN PROJET D'ECHANGES A L'INITIATIVE DU  
COLLEGE VICTOR SCHOELCHER DE CHAMPAGNEY

Monsieur le Président rappelle au Conseil Communautaire la volonté du Collège Victor Schoelcher de Champagnay de tisser des liens avec son homologue de Charlottesville, District of Columbia aux Etats-Unis. Dans le cadre de la venue des collégiens américains en France en 2014, il informe l'Assemblée du projet de travail sur la vie démocratique dans notre pays et sur les formes d'esclavage moderne, faisant référence à la Maison de la Négritude et des Droits de l'Homme.

Des frais de d'hébergement et de déplacements, de documentation, d'élaboration d'un carnet de voyage et d'organisation d'une soirée de restitution sont prévus à cette occasion, engendrant une dépense totale estimée à 7 500 €. Une enveloppe parlementaire d'un montant de 5 000 € peut être sollicitée à cette occasion auprès du sénateur de la Haute-Saône M. Michel Jean-Pierre.

Entendu cet exposé, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, sollicite l'octroi d'une enveloppe parlementaire d'un montant de 5 000 € pour la réalisation de ce projet.

ATTRIBUTION D'UNE AIDE FINANCIERE POUR LA REALISATION  
D'UN PROJET D'ECHANGES A L'INITIATIVE DU COLLEGE VICTOR  
SCHOELCHER DE CHAMPAGNEY

Monsieur le Président rappelle au Conseil Communautaire la volonté du Collège Victor Schoelcher de Champagnay de tisser des liens avec son homologue de Charlottesville, District of Columbia aux Etats-Unis, et la sollicitation d'une enveloppe parlementaire d'un montant de 5 000 € pour mener à bien un projet de travail sur la vie démocratique dans notre pays et sur les formes d'esclavage moderne, faisant référence à la Maison de la Négritude et des Droits de l'Homme, dans le cadre de la venue des collégiens américains en France en 2014.

Il explique à l'Assemblée la demande du Collège Victor Schoelcher d'avance du montant de cette enveloppe afin de lui permettre d'assumer les coûts relatifs à ce projet.

Entendu cet exposé, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, attribue une aide financière d'un montant de 5 000 € au Collège Victor Schoelcher pour la réalisation de ce projet.

VENTE DE PRODUITS ISSUS DES ACTIVITES DU SECTEUR  
« JEUNES » DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES RAHIN ET  
CHERIMONT

Monsieur le Président rappelle au Conseil Communautaire les activités du secteur « jeunes » de la Communauté de Communes Rahin et Chérumont, et expose l'opportunité de vendre au public des produits issus de ces activités.

Entendu cet exposé, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve la possibilité pour le secteur « jeunes » de vendre au public des produits issus de ses activités, et autorise Monsieur le Président à effectuer toute démarche en vue de la concrétisation de cette action.

FIXATION DES TARIFS DES DIFFERENTS PRODUITS ISSUS DES  
ACTIVITES DU SECTEUR « JEUNES » DE LA COMMUNAUTE DE  
COMMUNES RAHIN ET CHERIMONT

Monsieur le Président rappelle au Conseil Communautaire les activités du secteur « jeunes » de la Communauté de Communes Rahin et Chérumont, et la possibilité de vendre au public les produits issus de ces activités dont les tarifs sont les suivants :

- Sujets en bois : 0,50 € pièce,
- Sujets en bois travaillé et sujets feutrine : 1,00 € pièce,
- Pères Noël et bonhommes de neige : 1,50 € pièce,
- Boules de Noël : 2,00 € pièce,
- Crèches : 3,00 € pièce,
- Recueils de témoignages de la Filature : 10,00 € pièce.

Entendu cet exposé, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve les tarifs des différents produits issus des activités du secteur « jeunes » décrits ci-dessus.

DEMANDE D'AIDE FINANCIERE DANS LE CADRE DU  
PROGRAMME LEADER DU PAYS DES VOSGES SAÔNOISES -  
APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT « DE L'IDEE AU  
PROJET » : COOPERATION - PROMOTION ET VALORISATION DES  
SAVOIR-FAIRE LOCAUX / RONCHAMP (FR) - CUVEGLIO (IT) -  
SULKOWICE (PL)

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 16 octobre 2013,

Monsieur le Président rappelle au Conseil Communautaire le projet de coopération internationale entre les trois groupes d'action locale du Pays des Vosges Saônoises, dei Laghi e della Montagna en Italie et Między Dalinem i Gościbią en Pologne, concernant des actions sur les thématiques des circuits courts, du développement touristique et de l'ingénierie territoriale pour un montant global prévisionnel de 6 126,00 € H.T. Ce montant est éligible à la mesure 421 « *Coopération interterritoriale et transnationale* » du programme LEADER du Pays des Vosges Saônoises.

En vue de la réalisation de son projet, la Communauté de Communes Rahin et Chérumont sollicite un soutien financier auprès du Groupe d'Action Locale du Pays des Vosges Saônoises, au titre de la programmation LEADER menée sur le territoire. Etant précisé que la subvention LEADER-FEADER interviendrait en contrepartie des cofinancements publics nationaux, tels qu'ils figurent dans le plan de financement ci-dessous.

Le plan de financement prévisionnel de l'opération proposé est le suivant : dépenses éligibles à LEADER – Assiette retenue : 6 126,00 €

GAL LEADER PVS – Mesure n°421 De l'idée au projet	3 300,00 €
Etat – De l'idée au projet	2 700,00 €
Autofinancement CCRC	126,00 €
<hr/>	
Total des subventions sollicitées	6 000,00 €
Coût total du projet	6 126,00 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ✓ approuve le plan de financement du projet tel qu'il figure ci-dessus,
- ✓ autorise Monsieur le Président à déposer un dossier de demande de subvention auprès du FEADER dans le cadre de la Programmation LEADER du GAL Pays des Vosges Saônoises,
- ✓ autorise Monsieur le Président à augmenter la part d'autofinancement de la Communauté de Communes en cas de non obtention des subventions attendues.

### VENTE D'UN COMPRESSEUR D'OCCASION PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES RAHIN ET CHERIMONT

Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire de l'opportunité de vendre un compresseur d'occasion stocké sur le site de la Filature à Ronchamp. Il propose à l'Assemblée d'en fixer le prix de vente à 500 €.

Entendu cet exposé, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve la vente de ce compresseur à un montant de 500 €, et autorise Monsieur le Président à effectuer toute démarche en ce sens.

### REJET PAR LES ACTEURS DU TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES RAHIN ET CHERIMONT DE LA REFORME DES RYTHMES SCOLAIRES

Monsieur le Président rappelle au Conseil Communautaire la motion prise le 7 février 2013, et l'informe des résultats de l'enquête menée auprès des parents d'élèves du territoire intercommunal au sujet de l'application de la réforme des rythmes scolaires à la rentrée 2014/2015. L'échantillon de réponses étant significatif, il s'avère que 95% des sondés se prononcent contre l'application de cette réforme.

Compte-tenu des moyens financiers à engager au niveau local pour appliquer cette réforme, de l'inadaptabilité des locaux dans la plupart des communes pour accueillir les élèves lors des temps d'accueil péri-éducatifs, du mécontentement quasi-unanime des parents d'élèves, et du fait que cette réforme ne s'applique pas obligatoirement dans l'enseignement privé, le Conseil Communautaire décide de suivre l'avis de ses habitants.

Entendu cet exposé, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- refuse l'application en l'état de cette réforme, présentée dans le décret n° 2013-77 du 24 janvier 2013,
- demande que soit réétudiée et réécrite cette réforme, et qu'elle s'applique à tous les élèves de l'enseignement public ou privé.